Infos Brèves

Bulletin d'informations municipales de Morette
Novembre 2017

ÇA S'EST PASSE A MORETTE

LA CORVEE DES CHEMINS EST DE RETOUR

La commune de Morette a proposé aux agriculteurs et nuciculteurs de la commune de mettre en place une journée annuelle d'entretien des chemins.
L'objectif de cette opération citoyenne est de permettre de remettre en état au moins un chemin par an. Au programme, élagage, empierrage, canalisation des eaux pluviales, afin que les chemins deviennent plus praticables au fil des années.
Après concertation, un certain nombre se sont portés volontaires pour entretenir, deux jours durant, les chemins de la Renaudière et de Chablessat particulièrement détériorés.
La commune a fourni les matériaux nécessaires et les bénévoles sont venus avec leur matériel : tracteurs, remorques, pelle mécanique.
Aidés par Franck Doriol, 2ème adjoint, les bénévoles, malgré une météo capricieuse, ont mis en œuvre du concassé provenant des carrières de Poliénas sur toute la longueur du chemin.
Ils ont également posé des cunettes en travers de l'accès pour canaliser les eaux pluviales et ainsi éviter le ravinement.

Après l'effort, le réconfort, ils ont tous partagé un casse-croûte à la salle communale.
Une belle initiative qui a fait l'unanimité et qui ne demande qu'à se poursuivre !

Halloween

L'édition 2017 d'Halloween a été un vrai succès. Une trentaine d'enfants déguisés, accompagnés de leurs parents ou grands parents, se sont retrouvés samedi 28 octobre après midi devant la mairie, arborant maquillages et déguisements venus d'outre tombe !
Sous un soleil radieux, nos petits monstres se sont mis en route et sont venus frapper à vos portes : un bonbon ou un sort ! Tous les habitants présents ce samedi 28 octobre après-midi se sont bien volontiers prêtés à ce qu'il convient d'appeler désormais une coutume.
Ce joyeux cortège s'est ensuite retrouvé à la salle communale pour la traditionnelle pesée, avant le partage de la récolte miraculeuse : avec 20 kg de bonbons récoltés, le record de 16 kg de l'année dernière a été pulvérisé !
Pour finir, chacun a pu déguster de succulentes pâtisseries.

Félicitations au CCAS qui a assuré l'organisation de cette après-midi et, plus particulièrement à Claire-Marie Jobin, nouvelle 3ème adjointe chargée du social et du scolaire qui avait cuisiné de succulentes pâtisseries en 2 minutes ! Décidément, c'était la journée des records !

ETAT CIVIL

Naissances :

8 octobre 2017 : Taha Meddour

Décès :

14 Août 2017 : Mme Gisèle Patroncini

VIE MUNICIPALE

Il est rappelé que les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont consultables sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune www.morette.fr ;

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2017

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Françoise DEFORGE, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Christelle VUILLEROT
Absents: Mme Hélène REYNAUD, M. Cyril BIETRIX-OGIER

Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

Participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire (CMS) de Voiron

La commune participe aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Voiron en charge de la médecine scolaire et, en ce qui concerne notre commune, au titre du suivi médical des enfants de Morette scolarisés sur les écoles de Cras-Morette.

Cette participation est calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2016, sur la base forfaitaire de 0.58 euro par enfant.

Le conseil municipal a approuvé la convention annuelle à intervenir entre la commune et le Centre Médico-Scolaire de Voiron.

Participation financière à la médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.

Le CDG 38 a informé la commune d'une nouvelle organisation du service " médecine préventive et santé au travail ". Celle-ci génère une diminution de la participation financière de la commune, calculée à partir d'un pourcentage de la masse salariale de la collectivité. Celui-ci va être ramené de 0,60 de 0,60 à 0,51 % au 1er octobre 2017.

Le conseil municipal a approuvé l'avenant à intervenir, actant de cette diminution.

Désignation au sein du Conseil municipal de référents pour les affaires sociales, les affaires scolaires et les associations

•Affaires sociales : Claire-Marie JOBIN a été désignée élue référente pour les affaires sociales, assistée de Marie-

Claire GEYMOND l'assistera. Son rôle sera :

◦ d'animer le CCAS,

◦ de répondre aux demandes des particuliers dans le domaine du social

◦ travailler en lien avec les associations et le CCAS de Cras

◦ de suivre l'actualité départementale et intercommunale dans le domaine du social

•Affaires scolaires : Claire-Marie JOBIN a été désignée élue référente pour les affaires sociales, assistée de Christelle VUILLEROT. Son rôle sera :

◦ de gérer les relations la mairie et l'école de Morette (demande de matériel, d'aménagements …)

◦ de participer aux conseils d'école (3 par an),

◦ de siéger au Syndicat Scolaire Intercommunal (SSI) en tant que titulaire ou suppléant

◦ de travailler en lien avec le SSI, le CCAS et les divers partenaires de l'école

•Associations : Françoise DEFORGE a été désignée élue référente pour les associations, assistée de Lionel CARLIN. Son rôle sera :

◦ de gérer les relations avec les associations et notamment répondre aux demandes ne relevant pas du secrétariat

◦ d'organiser une réunion annuelle avec toutes les associations en septembre

◦ de participer aux assemblées générales des associations

◦ de travailler en lien avec le CCAS et avec la référente des Infos Brèves.

Participation aux commissions intercommunales

Suite à la création de la nouvelle communauté de communes, St Marcellin Vercors Isère, les commissions thématiques se mettent en place. Elles ont pour vocation de préparer les décisions du Conseil communautaire et, éventuellement, celles des communes membres.

Le conseil municipal a désigné ses élus au sein de ces commissions. Vous trouverez la liste des élus par commissions dans le compte rendu complet du conseil municipal affiché sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie.

Rénovation du bâtiment mairie

Le calendrier du projet est le suivant :

•8/9/2017 : parution de l'avis d'appel à candidature pour la maîtrise d'oeuvre

•5/10/2017 : date limite de réception des offres

•10/10/2017 : analyse des offres de candidature

•17/10/2017 : envoi du courrier aux équipes retenues

•22/11/2017 : audition des équipes retenues

Informations diverses sur les travaux dans la commune

- Terrain vague situé à l'arrière du boulodrome de la Croix

A la demande de la commune, l'entreprise Mandier est intervenue afin d'évacuer les nombreux déchets et niveler le terrain pour un coût, à la charge de la commune, de 2 232 € TTC.

- Terrain de boules Martial Perrot Berton

Les travaux de mise en accessibilité du terrain dont été réalisés à partir du mercredi 27 septembre et ont été réalisés par l'entreprise Pattard pour la partie terrassement et maçonnerie.

- **Logement communal Impasse des Lauriers**

Engagement des travaux de remise en état du conduit de cheminée.

- **Eclairage public**

Les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivent afin de changer les ampoules au mercure et d'installer le système d'horloge pour la gestion de l'extinction de l'éclairage. Pour cette nouvelle tranche, le coût résiduel pour la commune s'élève à 1 289 € grâce à un financement du SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) de 14 300 €.

- **Ordures ménagères**

Face, d'une part, à l'obligation d'harmoniser la fiscalité sur le territoire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et, d'autre part, à un montant d'impayés important, le Conseil communautaire sera prochainement appelé à délibérer sur le remplacement de la redevance ordures ménagères par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2017

Présents : Mmes et MM. Françoise DEFORGE, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF,

Absents: M. Lionel CARLIN, ayant donné pouvoir à M. Franck DORIOL
Mme Christelle VUILLEROT, ayant donné pouvoir à Mme Aude PICARD WOLFF
Mme Hélène REYNAUD, M. Cyril BIETRIX-OGIER

Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

Création d'un poste de 3ème adjoint

Claire-Marie Jobin, élue référente aux affaires scolaires et sociales, a été élue à l'unanimité 3ème adjointe.

Désignation des délégués au Syndicat Scolaire Intercommunal

Le conseil municipal a ajusté ses représentants au sein du Syndicat Scolaire Intercommunal qui sont désormais :
Titulaires : Claire-Marie Jobin, Aude Picard Wolff
Suppléants : Yves Mounier, Christelle Vuillerot

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement collectif (R.P.Q.S.) du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure.

M. Franck DORIOL, 2ème adjoint, rappelle que des travaux ont été réalisés par la SAUR, exploitant de la station pour le compte du SIBF : ils ont permis d'améliorer les performances de la station.
Le rapport met en évidence des rendements épuratoires satisfaisants ainsi que des installations conformes à la réglementation.
Néanmoins, le rapport pointe la nécessité de supprimer les eaux parasites (eaux pluviales) en provenance

des réseaux communaux pour garantir des résultats épuratoires performants et conserver des capacités de traitement en rapport avec l'urbanisation des communes.

QUESTIONS DIVERSES

- **Rappel de la composition du CCAS**
  - **Membres élus** : Claire-Marie Jobin, Marie Claire Geymond, Aude Picard Wolff, Cyril Bietrix-Ogier, Yves Mounier, Hélène Reynaud
  - **Membres non élus** : Sylvie Marechal, Kléber Carras, Danièle Thierry

- **Réaménagement, rénovation du bâtiment de la mairie**

La candidature de trois équipes a été retenue. Elles viendront visiter les lieux le lundi 22 octobre. Leur audition interviendra le 22 novembre.

Par ailleurs, Mme la Maire indique que compte tenu de la complexité du projet, il convient d'envisager le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

- **Point sur les travaux**
  - Réfection des pontons du monument aux morts : attente des devis
  - Route de Châtain : achèvement des travaux destinés à drainer le ruissellement des eaux pluviales
  - Boulodrome Martial Perrot Berton : les travaux d'accessibilité au boulodrome sont presque terminés.
  - Eclairage public : les travaux de rénovation de l'éclairage sont terminés.

RÉSERVEZ VOS AGENDAS

- **Cérémonie du 11 novembre à 11h00 à la mairie**

Comme chaque année, il est convenu de se rassembler devant la mairie, pour un départ à 11h pour le monument aux morts. Chacun se retrouvera ensuite pour un vin d'honneur dans la salle communale.

- **Prochain conseil municipal** : mardi 28 novembre à 20h00. Nous vous rappelons que les séances du Conseil municipal sont publiques. Venez vous informer, poser vos questions : la parole est donnée au public en fin de conseil.

-**Accueil des nouveaux habitants** : 8 décembre à 18h30 à la salle communale. Vous souhaiter la bienvenue, vous donner des informations pratiques pour faciliter votre vie quotidienne vous présenter les activités proposées par les associations sur la commune, tel est l'objectif de cette rencontre.

- **Assemblée de village** : moment privilégié dans l'année pour un échange entre les habitants et vos élus, l'assemblée de village est l'occasion de faire un point sur le budget, les travaux de l'année, les projets … **Elle aura lieu le dernier vendredi de janvier à la salle communale, soit le vendredi 26 janvier 2018 à 19h**. Elle sera ainsi

l'occasion de présenter les vœux.

IMPRESSION DE RENTREE … DES CLASSES

Article rédigé par les élèves de CM1 / CM2 de Cras

A Cras, le lundi 4 Septembre 2017, nous avons fait la rentrée des classes en CM1 et CM2 avec la maîtresse, Hélène Camus-Seller, et le maître, Stéphane Colin. La maîtresse est là tous les jours sauf le vendredi, alors c'est le maître qui la remplace.
Cette année, nous avons une nouvelle classe à côté de la mairie, avec une cour derrière. Elle est très bien : il y a de nouveaux ordinateurs, de nouveaux bureaux et de nouvelles chaises.
Dans la cour, il y a un panier de basket et une cage de foot, mais comme la cour n'est pas encore finie et qu'il manque encore les filets, nous envoyons souvent les ballons dans les champs.
La rentrée s'est très bien passée. Nous sommes 22 dans la classe et il y a deux nouveaux élèves.

Mélissa : C'était bien, je suis contente de retrouver mes copines.
Elena : C'est bien, ça fait du bien de voir ses copains et de s'en faire de nouveaux. La maîtresse est gentille.
Matis : C'est bien sauf que certains font des bêtises.
Maël : Ce n'était pas très bien parce que tout le monde m'ignorait.
Jessica : Je trouve que ce n'était pas cool, je n'aime pas la classe et la cour de récréation.
Simon : ça s'est très bien passé, car j'ai retrouvé mes amis et je suis fait de nouveaux copains.
Damien : J'aime bien les cartes privilèges, les jokers mais ce qui ne m'a pas plu, c'est la petite cour.
Alix : C'était très bien, j'ai retrouvé mes amis et la maîtresse est très gentille.
Matti : C'était bien, j'ai eu des nouveaux copains et j'ai retrouvé mon travail.

Simon et Damien

VIE INTERCOMMUNALE

Retour à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Comme annoncé dans le dernier compte-rendu de conseil municipal, le conseil communautaire de St Marcellin Vercors Isère Communauté a voté, par 43 votes pour, 23 contre et 8 abstentions, le remplacement de la redevance ordures ménagères par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Pour mémoire, la redevance est assise sur la composition du foyer alors que la TEOM est calculée sur les mêmes bases que la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit la moitié de la valeur locative cadastrale du logement.

INFOS PRATIQUES

REZOPOUCE : L'AUTO-STOP SECURISE ARRIVE A MORETTE

Vous habitez Morette, vous n'avez pas de voiture mais vous souhaitez aller faire une course ou tout simplement vous promener à Tullins ? Alors Rezopouce est fait pour vous !

Morette fait désormais partie d'une ligne d'auto-stop organisé assurant la liaison Morette/Tullins/Voiron.

C'est quoi : Parce que les déplacements en milieu rural ne sont pas toujours aisés, RezoPouce, c'est la possibilité de faire de courtes distances entre son domicile et son lieu de travail, pour rejoindre une gare ou un arrêt de bus, pour aller faire une course, bref une autre façon de se déplacer, gratuite, conviviale et spontanée, complémentaire des autres modes de déplacement.

Comment ça marche : automobilistes et auto-stoppeurs (de plus de 16 ans) s'inscrivent au préalable sur la plateforme www.rezopouce.fr, pour adhérer (gratuitement) et ainsi créer une communauté d'auto-stoppeurs. Automobilistes et auto-stoppeurs se reconnaissent ensuite grâce à leur carte de membre et au macaron apposé sur leur véhicule.

A Morette, le point d'arrêt est installé au croisement route de Chatain - Impasse des Noisetiers. Pour revenir ensuite sur Morette, l'arrêt est situé à Tullins, place Gambetta (anciennement la Chapelle Notre Dame devenue depuis une clinique).

Mais vous pouvez également faire de plus grands trajets : Voiron, St Etienne de Crossey ou St Laurent du Pont.

La desserte sera progressivement élargie avec la mise en service de lignes sur les territoires voisins : Chartreuse, Vercors, Grésivaudan, Métropole grenobloise, Matheysine.

Vous trouverez de plus amples informations auprès du secrétariat de mairie et sur le site www.rezopouce.fr.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous venez d'emménager à Morette ?

Vous avez changé de domicile à l'intérieur de la commune ?

Venez vous inscrire sur les listes électorales avant la fin de l'année.

Pour mémoire, l'inscription des jeunes qui auront 18 ans avant fin 2017 et qui se sont fait recenser est automatique.

Voter est un devoir civique mais il est également une obligation légale en application de l'article L.9 du code électoral.

Etre inscrit sur les listes électorales est indispensable pour voter.

Les demandes d'inscription sont à effectuer en mairie, avant la fin de l'année pour pouvoir voter à des élections qui auraient lieu en 2018. Sinon, l'inscription peut se faire à tout moment de l'année.

RECENSEMENT

Le recensement citoyen est une obligation légale pour tous les jeunes de 16 ans. Cette démarche s'effectue à la mairie, dans les 3 mois suivant leur 16ème anniversaire.

DU NOUVEAU POUR LE PACS

Depuis le 1er novembre 2017, la gestion des pactes civils de solidarité (PACS), jusqu'alors du ressort du greffe du tribunal d'instance, est une nouvelle compétence obligatoire des communes, conséquence de la loi
Désormais, toutes les démarches concernant le PACS se réalisent en mairie : une charge de travail supplémentaire, sans compensation financière, mais également des démarches simplifiées pour les intéressés. !
Les demandes de déclaration, de modification ou de dissolution de PACS est à

effectuer auprès du secrétariat de mairie qui vous remettra le formulaire à remplir avec les pièces justificatives à produire.
Pour toute information sur le PACS et les formalités correspondantes :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144

MAINTIEN DE L'ETAT D'ALERTE SECHERESSE

Les pluies estivales ainsi que celles de septembre n'ont pas permis la recharge des nappes phréatiques. Ces dernières présentent des niveaux toujours très bas pour la saison voire alarmants pour la nappe voisine de Bièvre-Liers-Valloire. Aucune pluie significative n'étant prévue, le Préfet a décidé de **maintenir l'ensemble du Département en état d'alerte sécheresse et en alerte renforcée la nappe voisine de Bièvre Liers Valloire, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017**.

Pour Morette, cela implique :

Pour tous, sont interdits :

- *le lavage des voitures* hors stations professionnelles sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicule sanitaire ou alimentaire) ou technique (bétonnière …) et pour les organes liés à la sécurité.

- *l'arrosage* des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs de 6h à 20h.

- *le remplissage des piscines* de plus de 5 m³ à usage privé, le lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques, fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert.

- *l'alimentation en dérivation des étangs et des plans d'eau.*

Pour l'agriculture : baisse de 15 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation.

ATTENTION AUX DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

Avec la baisse des températures, la saison de chauffe démarre. Cette période de mise en route des appareils de chauffage se caractérise par un risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone. Chaque année, le nombre de signalement d'intoxication à ce gaz ne cesse d'augmenter ; alors, protégez-vous !

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux, qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Il est produit par des appareils de chauffage ou de cuisson au fonctionnement défectueux tels que :

- des cuisinières
- des chaudières et chauffe-eau,
- des chauffage d'appoint
- des poêles,
- des cheminées

fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Il ne provient donc pas des appareils électriques

Les symptômes : maux de tête, envie de vomir, sensation de malaise.

Les conseils :

- tous les ans, **faites vérifier vos appareils de chauffage** par un professionnel qui vous délivrera une attestation d'entretien ou une attestation de conformité pour les installations nouvelles (chaudière au gaz notamment)
- **aérer votre logement** au moins 10 minutes par jour
- **ne boucher pas les aérations**
- **si vous ressentez les symptômes** d'exposition au monoxyde de carbone : ouvrez les fenêtres et les portes, arrêter les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous
- en cas d'urgence, **appelez les secours** : pompiers (18), SAMU (15), le 114 pour les secours aux personnes sourdes et malentendantes, le 112 pour les urgences à partir d'un portable.

N'hésitez pas à venir en mairie pour consulter la brochure complète diffusée par la Préfecture de l'Isère.

VIE ASSOCIATIVE

Communiqués des associations

LE GRAND SOU DES ECOLES DE CRAS – MORETTE

Le Grand Sou des Ecoles Cras-Morette organise sa traditionnelle matinée " Pain de campagne, Caillettes, Pétafine ", réalisées selon les recettes traditionnelles et cuisson au feu de bois.

Elle aura lieu le **Dimanche 26 novembre 2017 de 9h à 12h**, à la salle des fêtes de Cras.

N'oubliez-pas de passer commande avant le **11 novembre prochain**, en envoyant un mail à grandsoudesecoles@gmail.com :

- caillettes : 3 €/pièce
- pain : 3,5 € (environ 1 kg)
- pétafine : 3 € les 150 g.

Les bénéfices permettent le financement d'activités pour les enfants des écoles de Cras-Morette.

Notez aussi qu'en décembre, le Grand sou des écoles propose une vente de sapins. Passez commande par mail **avant le 6 novembre 2017**.

Lire et Faire Lire

Cette association nationale est présente à Morette grâce aux 3 membres de son antenne Isère :

Marie-José Martin, Colette Feydel et Béatrix Docteur.

Elle a pour vocation de développer le goût de la lecture chez les enfants ainsi que les échanges entre les générations.

Comme les années précédentes, elles proposeront tous les lundi, de 16h à 16h30, dès la fin des vacances scolaires de Toussaint et jusqu'à fin mai, des temps de lecture aux enfants de l'école de Morette qui le souhaitent.

Université Populaire de Tullins-Fures

En partenariat avec la MJC du Pays de Tullins et la Commune de Morette, l'Université Populaire de Tullins-Fures vous propose une soirée " A la découverte des Vins de Savoie " le **mardi 5 décembre 2017 à 20h** à la salle communale de Morette.

Tarif : 10 €

Le nombre de places étant limité, inscrivez-vous sans attendre auprès de la mairie de Morette ou de l'Université Populaire (Tel : 04.76.07.04.78 – Mail : up.mjc.tullins@gmail.com).

Association des 7 collines

C'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvés le 30 septembre lors de la journée « pains » cuits au four sous l'église, avec dégustation de diots mijotés sur la cendre, de pognes à la courge, de pains aux lardons et de tartes cuits dans le four !

Le jeudi 16 novembre, l'Association des 7 collines vous propose une **soirée « Beaujolais nouveau »** à la salle communale. Une assiette fromage-charcuterie vous sera proposée pour en apprécier toutes les saveurs. Les musiciens seront là pour assurer l'ambiance !

Nous espérons vous y retrouver !

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion , partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette (à l'exclusion de propositions commerciales): soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à fdeforge.morette@orange.fr et à commune.morette@orange.fr.

Infos Brèves *- Bulletin d'informations municipales*
Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsables de publication : Aude PICARD WOLFF, Françoise DEFORGE
Ne pas jeter sur la voie publique